



## ATTESTATION D'ASSURANCE

*Responsabilité Civile Exploitation et Professionnelle des professionnels du conseil en entreprise*

**Contrat n° RCPCONS1000115**

**Assuré : 5 RM**

Nous soussignés **April Entreprise Est, 200 avenue de Colmar, 67100 STRASBOURG**, attestons par la présente que la **Société** :

5 RM

1 AVENUE DE LA REPUBLIQUE

10140 VENDEUVRE-SUR-BARSE

A souscrit auprès de la Compagnie Hiscox un contrat de responsabilité civile n° **RCPCONS1000115** garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers du fait de ses activités de :

Conseil en Organisation, Développement et Management d'Entreprises

Conseil en organisation et développement

Conseil en qualité/certification (à l'exclusion de toute réalisation d'audit de certification pour le compte d'organismes certificateurs)

Conseil en Qualité, Santé, Sécurité Formation dans les mêmes domaines

Juridictions et Lois applicables : Monde entier hors USA/Canada.

Les garanties sont acquises selon les Conditions Particulières, établies sur la base de la demande de devis RC PRO CONSEIL, de la proposition, du module de garantie « RC Pro Conseil » ainsi que des conditions générales « Responsabilité Civile » et de l'annexe « Protection Juridique » référencées dans les Conditions Particulières.

Cette attestation est valable pour la période du 01/07/2018 au 30/06/2019 sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation de la police en cours d'année, pour les cas prévus par le code des assurances ou par le contrat.

La présente attestation ne saurait engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Strasbourg, le 30/01/2019.  
Pour valoir ce que de droit  
et pour la Compagnie, **April Entreprise Est**



Ce contrat est assuré par HISCOX SA – Entreprise d'assurance dont le siège social est situé 35 F Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée au Registre du commerce et des sociétés du Grand-Duché du Luxembourg sous le n° B217018, agréée par le Commissariat aux assurances (CAA) agissant en France en liberté d'établissement par l'intermédiaire de sa succursale située 38 avenue de l'Opéra, 75002 PARIS et immatriculée au RCS Paris sous le n° 833 546 989.

**april entreprise | Est**

200, avenue de Colmar - 67100 STRASBOURG - Tél. : 03.88.65.86.40 – Fax : 03.88.39.62.45  
Adresse postale : CS 40226 - 67089 STRASBOURG Cedex – Mail : aee\_info@april.com

SAS au capital de 610.040 € - RCS STRASBOURG B 648 501 864 – Société de courtage d'assurances immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07 027 676 (www.orias.fr)  
Entreprise soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de résolution (ACPR) 4 place de Budapest – CS 92459 - 75436 PARIS Cedex 09



## TABLEAU DES GARANTIES ET DES FRANCHISES

<b>Responsabilité Civile Professionnelle et ou Responsabilité Civile après livraison</b> (Les montants de garantie s'appliquent par <b>sinistre</b> et par <b>période d'assurance.</b> )	
Montant de la garantie	1000000,00 Euros Euros
<b>Dommages subis par l'Assuré (*)</b> (Les montants de garantie s'appliquent par <b>sinistre</b> et par <b>période d'assurance.</b> )	
Pertes de vos documents	25 000 €
Piratage de votre site internet	25 000 €
Atteinte à votre réputation	25 000 €
Violation des données personnelles	25 000 €
Remplacement d'un homme clé	25 000 €
<b>Responsabilité Civile Exploitation – Responsabilité Civile Employeur</b>	
Montant de la garantie	8 000 000 € par sinistre
Dont	
✓ Dommages matériels et immatériels consécutifs	1 500 000 € par sinistre
✓ Dommages immatériels non consécutifs	500 000 € par sinistre
✓ Intoxications alimentaires	800 000 € par sinistre
✓ Maladies professionnelle, faute inexcusable	1 500 000 € par année d'assurance
✓ Atteintes accidentelles à l'environnement	800 000 € par sinistre
✓ Vol par préposés	30 000 € par sinistre
<b>Protection Juridique</b>	
Par année d'assurance	Illimité
Par litige	50 000 €

**(\*) CES SOUS-PLAFONDS DE GARANTIE FONT PARTIE INTEGRANTE DU PLAFOND DE GARANTIE ACCORDE AU TITRE DE LA RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE (Y INCLUS LA RESPONSABILITE CIVILE APRES LIVRAISON) TEL QUE MENTIONNE DANS LE TABLEAU DES GARANTIES CI-AVANT.**